

Paris, le 15/01/2021

**MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE PARTICIPATION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 FEVRIER 2021 - TENUE À
HUIS CLOS**

La société DERICHEBOURG (ci-après la « Société ») informe ses actionnaires qu'en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et des dernières mesures gouvernementales prises pour faire face à cette l'épidémie, et conformément à l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue des assemblées générales hors la présence des actionnaires et des personnes pouvant y assister, la Société a décidé de modifier les modalités de participation à son **Assemblée Générale Mixte du 10 février 2021**, initialement convoquée au 51 Chemin des Mèches – 94000 CRETEIL, **en vue d'une tenue exceptionnelle à huis clos hors la présence physique des actionnaires**, à son siège social, 119 avenue du Général Michel Bizot - 75012 Paris.

Ainsi, aucune carte d'admission ne pourra être délivrée.

L'ordre du jour tel que publié au BALO le 6 janvier 2021 demeure inchangé. Un avis de convocation sera publié le lundi 25 janvier 2021.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct puis en différé sur le site internet de la Société (www.derichebourg.com), sans possibilité de poser des questions, ni d'inscrire à l'ordre du jour des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions pendant l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les actionnaires conservent la faculté de poser des questions écrites à la Société. Ces questions devront être adressées au Président du Conseil d'administration, au siège social de la Société (DERICHEBOURG - Service Juridique, 119 Avenue du Général Michel Bizot, 75012 PARIS) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : assemblee@derichebourg.com au plus tard le 2^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit **au plus tard le lundi 8 février 2021 inclus**. Pour être prises en compte, ces questions

doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la qualité d'actionnaire.

Les informations de connexion à la retransmission en direct seront disponibles sur demande des actionnaires à l'adresse suivante : assemblee@derichebourg.com.

Les actionnaires pourront participer à l'assemblée qui se tiendra exceptionnellement à huis clos soit en votant par correspondance soit en donnant procuration au Président de l'Assemblée à l'aide du formulaire mis à leur disposition sur le site internet de la Société.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : assemblee@derichebourg.com.

La Société recommande à ses actionnaires de consulter régulièrement son site internet : <https://www.derichebourg.com>.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG